

Le 19 octobre 2006

October 19, 2006

Coram : Les juges Binnie, Deschamps et
Abella

Coram: Binnie, Deschamps and Abella JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Robert Bélanger

Robert Bélanger

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Jacques Guilbault, ingénieur, ès qualités de
syndic adjoint de l'Ordre des ingénieurs du
Québec

Jacques Guilbault, ingénieur, ès qualités de
syndic adjoint de l'Ordre des ingénieurs du
Québec

Intimé

Respondent

- et -

- and -

Tribunal des Professions, Comité de
discipline de l'Ordre des ingénieurs du
Québec

Tribunal des Professions, Comité de
discipline de l'Ordre des ingénieurs du
Québec

Intervenants

Interveners

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-016153-058, daté du
18 mai 2006, est rejetée avec dépens en faveur
de l'intimé.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montreal), Number 500-09-016153-058,
dated May 18, 2006, is dismissed with costs to
the respondent.

J.C.S.C.
J.S.C.C.